

RAPPEL : COMMERCE DE LA COMMUNE A VOTRE SERVICE

	lundi	du mardi au vendredi	samedi	dimanche
Boulangerie Oulmes		7h00-13h30 16h-19h30		
Boulangerie Nieul-sur-l'Autise		7h30-13h00 Réouverture à venir les après-midis		
Supérette Vival Nieul-sur-l'Autise			8h30-13h00	
Boucherie Charcuterie Nieul-sur-l'Autise			8h00-13h00	
Pharmacie Nieul-sur-l'Autise	14h00-18h00	9h00-12h30 14h00-18h00	9h00-12h00	
Tabac à l'Auberge du cloître Nieul-sur-l'Autise		8h30-13h00 15h-19h00	8h30-13h00 15h-18h00	9h00-12h30

A votre service également, les producteurs locaux (maraichers, horticulteurs) que vous pouvez joindre individuellement pour connaître leurs horaires d'ouverture au public ou les modalités de vente :

- E.i. Porchet Yannick (02 51 52 45 65 ou ei.porchetyannick@gmail.com)
- Jérôme Simon (07 71 80 39 70 ou earl.simon@orange.fr)
- Céline Bonnet (06 35 91 07 85 ou celine.bonnet85@orange.fr)

Enfin, la crêperie du moulin propose la vente de galettes à emporter à partir du samedi 25 avril (renseignements et commande au 07 69 40 43 29)

RAPPEL : En application de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 11 mai, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- * Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle
- * Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité
- * Consultations et soins
- * Déplacements pour motif familial impérieux
- * Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile
- * Convocation judiciaire ou administrative
- * Participation à des missions d'intérêt général

STOP CORONAVIRUS

Les gestes pour se protéger et protéger les autres



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Se tenir à au moins 1 m des autres voyageurs



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades

Commune de RIVES-D'AUTISE

Nieul-sur-l'Autise et Oulmes



FLASH D'INFORMATION

Avril 2020

N° 6



Mairie principale de Nieul-sur-l'Autise
3 rue Aliénor d'Aquitaine
Tél : 02.51.52.40.12
mairie@rives-autise.fr

Pour la période de confinement, seul l'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



Agence postale de Nieul-sur-l'Autise
3 place du Forail
Tél : 02.51.52.19.35

Pour la période de confinement mercredi et samedi de 9h à 12h

Agence postale d'Oulmes
7 rue de la Venise Verte
Tél : 02.51.00.36.40

Pour la période de confinement mardi et vendredi de 9h à 12h



Permanence des élus
Michel BOSSARD, Maire
Sur rendez-vous
Tél : 02.51.52.40.12

Le maire délégué et les adjoints
sur rendez-vous
Renseignements en mairie

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

A la fin du confinement lié au coronavirus, les écoles accueilleront à nouveau les élèves suivant les règles de sécurité et l'organisation imposées par le gouvernement. Cette rentrée intermédiaire ne doit pas nous faire perdre de vue la préparation de celle de septembre 2020, pour laquelle nous avons des nouvelles dont nous voulions vous informer pour l'école publique. Nous sommes dans l'attente des consignes de la Direction de l'Enseignement Catholique pour l'école privée.

Madame, Monsieur,

Le Président de la République, dans son allocution de ce lundi soir 13 avril, a donné les lignes directrices pour l'enseignement scolaire des mois à venir.

Pour les écoles de Rives-d'Autise, les enfants reprendront probablement les cours en mai, la commune assurera les recommandations de l'Education Nationale et la gestion périscolaire pour le bien des enfants.

En complément, nous tenons à vous informer que pour faire suite aux sollicitations des élus et de Mme LAURENT, directrice de l'école publique, Mme la directrice académique a adressé un courrier à M. le Maire dans lequel elle indique qu'elle n'envisage pas à ce jour de mesure de carte scolaire dans l'école de la commune à la rentrée 2020.

Vous l'aurez compris, c'est une très bonne nouvelle, car c'est l'assurance de garder 6 classes sur nos deux sites comme l'an dernier ce qui permettra aux enseignants d'assurer une éducation à nos enfants dans les meilleures conditions.

Madame la directrice d'académie a pris en compte la problématique du milieu rural mais également la mise en place de la commune nouvelle avec des perspectives encore à déterminer sur le nombre d'élèves pour le futur.

Cette information répond à nos démarches, à notre attente et nous tenons conjointement à vous en informer.

La période que nous subissons est compliquée pour tout un chacun et pour les enfants. Il nous faut mettre toutes les chances de notre côté, respectons le confinement afin que rapidement nous puissions revenir à une vie plus normale.

Prenez soin de vous. Prenez soin de vos voisins.

Cordialement.

Mme Sophie LAURENT
Directrice de l'école publique

M. Michel BOSSARD
Maire de RIVES-D'AUTISE

COMMISSION CEREMONIES - ANIMATIONS

A la suite de l'allocution du Président de la République ayant annoncé la poursuite du confinement jusqu'au 11 mai 2020, nous vous informons de l'annulation de tous les rassemblements jusqu'au dimanche 10 mai 2020 inclus. A ce jour et sans autre information en provenance de la préfecture, nous n'organiserons pas de cérémonies commémoratives pour le 8 mai. Le pavoisement des édifices publics sera assuré par les agents communaux mobilisés dans le cadre du Plan de Continuité des Activités.

Dans les perspectives du déconfinement, le Président de la République a précisé qu'il serait difficile d'envisager toute manifestation rassemblant du public avant la mi-juillet. Nous nous voyons donc contraints d'annuler Rives-d'Autis'amuse prévu le 3 juillet, et les manifestations des 13 et 14 juillet.

Les soirées des Nuits Musicales en Vendée Romane sont elles aussi annulées. Celle de Nieul-sur-l'Autise devait avoir lieu le 6 août.

OPERATION « UN MASQUE PAR VENDEEN »

Le département de la Vendée s'est engagé à pouvoir distribuer un masque lavable et réutilisable à chacun des habitants. 850 000 unités ont été commandées conjointement par le conseil départemental et les communautés de communes aux entreprises de l'Union des Industries Textiles des Pays de la Loire qui ont accepté de relever ce défi logistique.

La commande « vise d'abord à protéger les Vendéennes et les Vendéens. Elle vise également à favoriser la reprise de l'activité des entreprises : commerce, artisanat, industrie, BTP, services, tourisme, transport, etc. »

Ces masques qui devraient être distribués pour le déconfinement sont payés par le département (70%) et la commune (30%). Ils seront gratuits pour les habitants

D'autre part, la commune Rives-d'Autise a commandé des masques jetables à destination de son personnel en vu de la reprise éventuelle des écoles, garderie et cantine.



CCAS EPICERIE SOLIDAIRE

Pendant la période de confinement, l'épicerie solidaire du Secours Catholique assure une distribution de colis à destination des personnes inscrites auprès de leur service ou en mairie, via le Centre Communal d'Action Sociale (après étude de votre dossier).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au 02 51 52 40 12.

ARRETE PREFECTORAL n° 20/CAB/327 portant interdiction pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire :

Afin de limiter au maximum le risque de propagation du virus Covid-19 dans l'espace public, le préfet de la Vendée **interdit l'accès et la circulation en forêts publiques et privées** pour toute la population jusqu'à nouvel ordre. **L'accès aux cours d'eau, aux lacs et plans d'eau publics ainsi qu'à leurs rives, aux sentiers pédestres, aux pistes cyclables, aux parcs et jardins publics, aux aires de jeu** est également interdit. **Les 2 680 ha d'espaces naturels sensibles (ENS)** départementaux sont aussi concernés par l'interdiction (les sites de la Panification et de Puyletard à Nieul-sur-l'Autise).

De nouvelles mesures pour les activités sportives : L'ensemble des pratiques sportives est interdit, en dehors du domicile privé et sur tout le territoire vendéen. Sont exceptés les déplacements brefs, à pied, liés à l'activité physique individuelle et aux besoins des animaux ainsi que la course à pied.

En outre, la vente à emporter proposée par les commerces autorisés à rester ouverts, est interdite entre 21 h et 6 h dans le département de la Vendée.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES REPREND !



La collecte des emballages a repris sur le Sycodem **depuis le jeudi 16 avril suivant le calendrier de collecte 2020**. Exceptionnellement vous pouvez présenter votre surplus d'emballages dans un contenant ouvert à côté de votre bac jaune. S'il s'agit d'une cagette ou d'un carton, ils seront vidés puis laissés sur place ; si vous utilisez un sac, il sera collecté avec les emballages. Vous pouvez aussi utiliser un sac noir du moment qu'il soit ouvert pour vérification du contenu. Même si le contenant change, les consignes de tri, elles, ne changent pas ! Merci de veiller au respect de ces consignes pour assurer la valorisation des emballages collectés.

Consignes de tri consultables sur www.sycodem.fr

LES AGENCES POSTALES COMMUNALES SONT A NOUVEAU OUVERTES

Jusqu'à la fin du confinement, les agences ouvrent leurs portes selon des horaires adaptés pour les retraits d'argent et les achats de timbres. Néanmoins, même si les agents peuvent accepter les colis, ils ne sont pas prioritaires.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
NIEUL / l'A.			9 H - 12 H			9 H - 12 H
OULMES		9 H - 12 H			9 H - 12 H	